



Publié par le Centre International de
Référence pour les droits de l'enfant privé
de famille (SSI/CIR)

BULLETIN

Article de l'édition spéciale publiée à l'occasion du 30e anniversaire du SSI/CIR

Le SSI et le Comité des droits de l'enfant : une synergie pour promouvoir les droits de l'enfant – 30ème anniversaire du SSI/CIR

Par le Prof. Ann Skelton, présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies (le Comité CDE) est le gardien de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE), dont il supervise et assure la mise en œuvre effective des dispositions. Les organisations spécialisées de la société civile, telles que le Service Social International (SSI), contribuent de manière significative à ce processus, en fournissant des informations précieuses, en favorisant l'échange de connaissances et en menant des initiatives concertées de plaidoyer qui renforcent la capacité du Comité CDE à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant au niveau international.

Le SSI en tant que force centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre des normes internationales pertinentes

Les [Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants](#) sont nées de la reconnaissance de lacunes importantes dans la mise en œuvre de la CDE pour des millions d'enfants dans le monde qui ne bénéficient pas d'une prise en charge parentale ou qui risquent d'en être privés. Le SSI, aux côtés de SOS Villages d'Enfants et de l'UNICEF, a joué un rôle fondamental en attirant l'attention sur

ces lacunes. Cet effort de collaboration a suscité un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'unisse et formule des lignes directrices globales afin de répondre à ces questions cruciales¹.

Les Lignes directrices sont le fruit de cinq années de discussions et de négociations entre le Comité CDE, des gouvernements menés par le Brésil, l'UNICEF, des experts, des universitaires, des organisations non gouvernementales et, notamment, des jeunes ayant une expérience de la prise en charge.

Le SSI a participé activement aux consultations, aux réunions d'experts et aux discussions majeures, y compris la Journée de débat général de 2005. L'organisation a fourni des contributions inestimables de son Secrétariat général et de son réseau, apportant une grande expertise et de nombreuses connaissances pratiques aux délibérations du Comité.

Depuis la création des Lignes directrices, le SSI, en collaboration avec d'autres grandes organisations de défense des droits de l'enfant², a continué à jouer un rôle clé dans leur mise en œuvre effective. L'engagement continu du SSI et ses efforts de collaboration témoignent du dévouement de

¹ [Décision n° 7 sur les enfants sans prise en charge parentale](#) (2004), 37e Session du Comité des droits de l'enfant des Nations unies; Recommandations de la Journée de débat général de 2005 ([CRC/C/153](#)).

² [Manuel «En marche»](#) (2012); Conférence mondiale sur la protection de remplacement en 2016; Développement de 3 MOOC (Protection de remplacement; Protéger les enfants seuls en situation de migration; Gestion des cas de protection de l'enfance dans le contexte du Covid-19).

l'organisation à la protection et à la promotion des droits de l'enfant dans le monde entier.

Il convient également de souligner le rôle de premier plan joué par le SSI dans l'adoption des [Principes de Véronique](#) (Principes pour la protection des droits des enfants nés par recours à la maternité de substitution). Ces principes ont été approuvés par la majorité des membres du Comité CDE, soulignant ainsi le rôle de premier plan joué par le SSI dans l'établissement de normes à l'échelle mondiale.

Des décennies d'aide spécialisée : le soutien technique du SSI/CIR au Comité

Depuis plus de 30 ans, le Centre international de référence pour les droits des enfants privés de famille (SSI/CIR), créé en tant que centre mondial de connaissances et d'expertise, est un partenaire technique essentiel pour le Comité CDE, offrant un soutien efficace et polyvalent. Le SSI/CIR a apporté des contributions significatives par le biais de diverses initiatives, notamment la soumission de rapports parallèles (fiches d'information du SSI/CIR), une participation active aux Journées de débat général – en particulier en 2005, en 2006 et en 2020 –, des contributions aux différentes Observations générales et l'organisation de divers événements parallèles pendant les sessions du Conseil des droits de l'homme.

Les organes de traités des Nations unies, y compris le Comité CDE, s'appuient sur les rapports parallèles pour compléter les rapports des États et enrichir leurs discussions pendant les sessions. Dans le cadre de la procédure de soumission de rapports, le SSI/CIR soumet depuis 2009 des rapports parallèles, sous forme de fiches d'information, au Comité CDE. Ces fiches d'information fournissent une analyse concise de la mesure dans laquelle le droit, les politiques et les pratiques d'un État partie sont conformes aux dispositions de la CDE et de ses protocoles facultatifs, et plus particulièrement à celles relatives aux enfants privés de famille. En partageant cette analyse, elles permettent aux membres du Comité de disposer d'informations concises et complètes, favorisant ainsi un dialogue éclairé avec les États concernés.

Ces rapports fournissent un contexte essentiel, mettant en lumière les défis, les lacunes et les possibilités d'amélioration dans le paysage de la protection de l'enfance. En outre, ils servent de catalyseurs pour la formulation de recommandations politiques. En mettant en évidence les domaines dans lesquels les droits de l'enfant sont menacés ou insuffisamment protégés, ces fiches d'information contribuent à l'élaboration de recommandations ciblées et efficaces.

Les fiches d'information du SSI/CIR, qui offrent une évaluation indépendante et impartiale, constituent

sans doute la contribution la plus importante afin de permettre au Comité CDE de tenir les États pour responsables des obligations qui leur incombent en vertu de la CDE. Le processus d'examen débouche sur un dialogue qui persuade les États de prendre des mesures concrètes pour remplir leurs obligations en matière de droits de l'enfant.

Le SSI/CIR contribue aux **Observations générales du Comité CDE**, en enrichissant les orientations du Comité par des informations techniques. Deux bons exemples, liés au mandat et à l'axe thématique du SSI, sont l'Observation générale n° 21 sur les enfants des rues et les Observations générales conjointes n° 22 du Comité CDE et n° 3 du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants (CMW) et n° 23 du Comité CDE (2017) et n° 4 du CMW. Tout au long du processus méticuleux d'élaboration des Observations générales, le Comité CDE s'engage activement auprès d'acteurs et partenaires externes, en mettant l'accent sur l'implication des OSC.

L'**organisation d'événements parallèles** constitue un autre moyen précieux pour les OSC spécialisées d'apporter leur contribution. Ces événements fournissent une plate-forme pour approfondir des questions spécifiques liées aux droits de l'enfant. Le SSI, grâce à son expertise, s'engage activement dans l'organisation d'événements parallèles, favorisant les discussions qui enrichissent la compréhension du Comité et contribuent au dialogue plus large sur le respect du droit des enfants à la vie familiale. Relevons par exemple cet événement parallèle notable organisé par le SSI en collaboration avec Child Rights Connect dans le cadre de la [conférence mondiale](#) qui a célébré le 30^{ème} anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant en 2019 : *Trois anniversaires : 10^e anniversaire des Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants et 5^e anniversaire du Protocole facultatif à la CDE sur la procédure de communication.*

Construire un pont entre le droit international des droits humains (DIDH) et le droit international privé (DIP)

Au-delà de la CDE, le SSI/CIR étend son expertise au cadre fourni par les Conventions de La Haye de 1993 et de 1996. Cette double expertise place le SSI/CIR dans une position unique pour se mouvoir au croisement du DIDH et du DIP. Cela s'avère particulièrement utile lorsqu'il s'agit de résoudre des questions complexes relatives à la protection des familles et des enfants avec des composantes transfrontalières, telles que l'adoption internationale ou les accords internationaux de maternité de substitution.

Cette expertise concrète fait du SSI/CIR un partenaire précieux capable d'aider le Comité CDE à aborder le paysage juridique complexe où convergent les considérations du DIDH et du DIP, ce qui garantit une approche complète et bien informée des questions complexes dans les domaines de la protection de

l'enfance, de la protection de remplacement et de l'adoption.

Le Comité CDE apprécie le rôle du SSI/CIR pour favoriser une relation harmonieuse entre le DIDH et le DIP, garantissant que les deux domaines se renforcent mutuellement pour promouvoir les droits de l'enfant.

En commémorant le 30^{ème} anniversaire du SSI/CIR, en tant que présidente du Comité CDE, j'exprime mes sincères félicitations pour cette étape remarquable. Au cours des trois dernières décennies, le SSI/CIR a été un partenaire inestimable, aidant de manière efficace le Comité CDE à remplir son mandat. Le SSI, en tant que réseau mondial et en tant qu'organisation, continue de jouer un rôle essentiel dans la construction d'un avenir où les droits de chaque enfant, en particulier des enfants privés de prise en charge parentale, sont non seulement reconnus, mais aussi activement sauvegardés et défendus. Le Comité CDE est déterminé à poursuivre cette collaboration fructueuse. Puissent les prochains chapitres être remplis de succès constants, de travaux significatifs et d'un engagement commun inébranlable en faveur des droits et du bien-être de chaque enfant.



Service Social International - Secrétariat Général
32, Quai du Seujet
Genève 1201 Suisse

www.iss-ssi.org
+41 22 906 77 00

Pour plus d'informations : irc-cir@iss-ssi.org

Tous droits réservés.

Toutes reproductions, copies ou diffusions de cette lettre d'information ou d'une partie sont soumises à l'approbation préalable du SSI/CIR et/ou de ses auteurs.